

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**METROPOLE DU GRAND PARIS**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2019**

**CM2019/12/04/53 : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS A  
L'ASSOCIATION DES MAIRES POUR LE CIVISME.**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 28 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

**LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,

**Vu** le projet de statuts modifiés tel qu'adopté par l'assemblée générale extraordinaire le 20 novembre 2019,

**Vu** la délibération BM2019/12/04/08 du 26 novembre 2019 portant adhésion de la métropole du Grand Paris à l'association des Maires pour le civisme (AMC),

**Considérant** que la Métropole du Grand Paris, adhérente à l'AMC, doit désigner un représentant titulaire pour siéger au sein des instances de l'association

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DECIDE** de désigner Madame Céline BOULAY-ESPERONNIER en qualité de représentante de la métropole du Grand Paris pour siéger au sein des instances de l'association des Maires pour le civisme.

**À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.